



L'ours est un prédateur : gardez vos distances !

Ces dernières années, les ours n'ont été que très rarement détectés en Valais. La dernière fois que cela s'est produit, c'était en 2019 dans le Haut-Valais. L'animal provenait très probablement du Trentin, d'une population d'ours qui n'a cessé de croître ces dernières années. Il s'agit probablement du même animal qui s'était montré sporadiquement dans les cantons d'Uri et de Berne les années précédentes.

Cela étant, lorsque les ours n'ont plus peur de l'homme, il faut se montrer très prudent. Il est donc important de suivre les règles suivantes :

Que faire lorsque vous vous promenez dans une zone où peuvent se trouver des ours ?

- Informez-vous sur la présence éventuelle d'ours
- Restez sur les sentiers de randonnée
- Evitez les arbustes à baies denses et les zones isolées où poussent des champignons
- Faites-vous remarquer en parlant ou en faisant un peu de bruit
- Ne laissez pas traîner de restes de repas ou des déchets
- Tenez votre chien en laisse.

Que faire si vous voyez un ours ?

- Restez calme et essayez d'évaluer la situation
- Faites-vous remarquer en parlant de la manière la plus naturelle possible
- N'essayez en aucun cas de vous approcher de l'ours
- Eloignez-vous lentement (ne jamais courir, les ours sont beaucoup plus rapides que nous)
- N'attirez jamais l'ours avec de la nourriture
- N'essayez pas de le prendre en photo, pensez avant tout avant votre sécurité
- Ne poursuivez jamais un ours.

Que faire si l'ours se dresse sur ses pattes arrières ?

- Les ours se mettent debout pour observer les alentours, il ne s'agit pas d'un geste menaçant
- Ne bougez pas et faites-vous remarquer en parlant calmement.

Ne laissez pas traîner de déchets ; ne donnez jamais à manger à un ours !

Si un ours assimile une fois l'homme à un fournisseur de nourriture, alors il perdra toute crainte envers lui. Il recherchera au contraire sa présence, ce qui peut se révéler très dangereux. Veuillez donc respecter les consignes suivantes :

- Ne donnez jamais à manger à un ours
- En randonnée, ne laissez pas traîner des déchets, ni des restes de repas
- Les tas de compost et les bidons d'huile de colza constituent également des sources de nourriture potentielles pour les ours.

Situations particulièrement dangereuses

- Une femelle avec ses petits
- Un ours blessé
- Un ours qu'on dérange pendant qu'il mange
- Un chien qui s'approche d'un ours.

Signalez la présence d'un ours

Si vous observez un ours ou des traces récentes de son passage (empreintes, déjections), notez l'emplacement exact et prenez si possible une photo des traces. Pour tout signalement et toute question concernant les ours, contactez la surveillance de la chasse :

Service de la chasse, de la pêche et de la faune / 027 606 70 00 / scpf@admin.vs.ch

